

République Française

Alpes de Haute Provence

Commune de BANON**Séance du jeudi 15 décembre 2016**

Date de la convocation :
08/12/2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe WAGNER, Maire.

Membres en exercice :
15

Présents :
10

Présents :

Philippe WAGNER, Joanny BOUNOUS, Maryse MARC, Louis BREMOND, Christian BOURRELLY, José CHARROUX, Marie-Claude CLAEYS, Paul LOMBARD, Michèle MOUTTE, Eric ROBIN

Votants :
15

Secrétaire de séance:
Louis BREMOND

Représentés :

Madame Sandra CAMPIONE par Madame José CHARROUX
Madame Stéphanie GIOVANNONI par Monsieur Paul LOMBARD
Madame Cathie MAZZOLINI par Monsieur Joanny BOUNOUS
Monsieur Cyrille PRACHE par Madame Marie-Claude CLAEYS
Monsieur Daniel DELORY par Madame Michèle MOUTTE

Absents :**DE 2016 072****Objet: Acquisition de parcelles forestières**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise en dernière séance du 22 novembre dernier relative à l'acquisition de parcelles forestières issues de la succession Dou. Compte tenu des derniers échanges avec les héritiers, il convient d'annuler la précédente décision et délibérer sur les parcelles restantes à acquérir.

Monsieur le Maire rappelle que ces parcelles forestières sont situées du côté de la route départementale où se trouve le cimetière du Large, et touchant des parcelles communales.

Il serait donc opportun d'acquérir 5 parcelles (et non 8) pour une surface totale d'environ 77ha. Cela permettrait de monter un projet d'aménagement forestier, inexistant sur la commune de Banon tel que :

Mise en place d'un sentier "découverte", d'un parcours "détente et sport" et d'une aire de pique-nique.

Monsieur le Maire précise qu'une partie de cet espace forestier devra être soumis au régime forestier de l'ONF (environ 13ha).

Monsieur le Maire fait donc part d'une proposition d'achat pour les parcelles suivantes :

- B 777 : 70.8878 ha (parcelle de bois coupé)
- B 670 : 0.0840 ha
- B 335 : 0.1782 ha
- B 344 : 1.9284 ha
- B 346 : 3.7820 ha

12 1 - 20 1 6



soit un total de 76.8604 ha, faisant partie de la succession Dou, pour un montant de 34 500.00€ (prix basé sur l'étude "Provence Forêt"), soit un coût lissé de 448.87€/ha.

Compte tenu du coût de l'opération, l'avis de France Domaine n'est pas obligatoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** l'acquisition des parcelles susvisées au prix de 34 500.00€ ;
- **CONFIE** l'étude de cette acquisition à Me BOUNOIS-DERIEN, notaire à Banon ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'acquisition.
- **PRÉCISE** que la délibération n°DE_2016_56 en date du 22/11/2016 est annulée.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire : Philippe WAGNER

